



MUNICIPALITÉ DE *Sainte-Thècle*

AVIS PUBLIC

EST DONNÉ PAR LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE:

LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL QUI SE TIENDRA LE 1ER OCTOBRE 2025 AU LIEU ORDINAIRE DES RÉUNIONS, IL SERA PRIS EN CONSIDÉRATION UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE PREMIER LOGEMENT DU 191, RUE SAINT-JACQUES.

LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNE UN PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT COMPLÉMENTAIRE SERVANT D'ENTREPOSAGE POUR LES FUTURS LOGEMENTS. LE CITOYEN SOUHAITE CONSTRUIRE UN BÂTIMENT COMPLÉMENTAIRE DE 164 MÈTRES CARRÉS ALORS QUE L'ARTICLE 9.2 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE # 337-2016 MENTIONNE QUE LA SUPERFICIE MAXIMALE PERMISE EST DE 150 MÈTRES CARRÉS POUR LES TERRAINS DANS LE PÉRIMÈTRE URBAIN ET NE DOIT PAS DÉPASSER 20% DE LA SUPERFICIE DU TERRAIN.

LE CONSEIL ENTENDRA TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE LORS DE CETTE RÉUNION.

MERCREDI LE 1ER OCTOBRE 2025
À 20 :00 HEURES
AU 301, RUE SAINT-JACQUES
SAINTE-THÈCLE

Valérie Fiset, CPA
Directrice générale et greffière-trésorière